



## REGLEMENT INTERIEUR TRAD'IN FESTIVAL

### I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles que les festivaliers du **Trad'in Festival** doivent respecter, pour leur confort, leur sécurité, ainsi que le bon déroulement du festival.

### II – ACCES AU FESTIVAL ET ACCUEIL

#### **Article 2 – Public autorisé**

Cette manifestation est accessible :

- à un public majeur (+ de 18 ans),
- aux mineurs de 16 ans et plus
- aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés par un adulte.

Les organisateurs se réservent le droit de demander une pièce d'identité à chaque instant. Les festivaliers doivent toujours être munis d'un ticket d'entrée/bracelet valide avec leur nom entier, comme il est décrit sur leur pièce d'identité, pour pouvoir entrer dans l'enceinte du festival.

#### **Article 3 – Entrée et sortie du festival**

L'entrée dans l'enceinte du festival se fait via contrôle des tickets et contrôle de sécurité. Toute personne se présentant sans ticket permettant d'accéder au festival le jour concerné, ou refusant de se prêter au contrôle de sécurité, se verra refuser le droit d'entrée.

#### **Contacts :**

Téléphone : 06.72.06.30.76

Email : [assokaya@free.fr](mailto:assokaya@free.fr)



**Une file réservée aux détenteurs de e-billets est mise en place pour un accès plus fluide.**

Les billets sont non-échangeables et non-remboursables. Nous vous rappelons que les billets achetés sur les sites non officiels ne vous garantissent pas l'accès au festival.

Les détenteurs d'un Pass 3 jours se voient remettre, dès le premier soir du festival, un bracelet leur permettant l'accès au festival les deux soirs suivants. En cas de perte du bracelet, la personne devra présenter son Pass 3 jours ainsi qu'une pièce d'identité.

Les pass adolescents et enfants s'obtiennent sur présentation d'un justificatif de l'âge.

### **TOUTE SORTIE EST DEFINITIVE**

Des consignes casque et sac seront disponibles à l'entrée du festival (2€ par dépôt) dans la limite des places disponibles. Toutefois, les objets de valeur ne sont pas acceptés. L'Organisation du festival décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### **Article 4 – Accès aux personnes à mobilité réduite**

Un équipement approprié est mis en place sur le site du festival pour l'accueil et l'accès des personnes à mobilités réduites.

#### **Article 5 – Accès Presse**

Pour la presse, il est nécessaire d'obtenir une accréditation presse.

Merci d'adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : [assokaya@free.fr](mailto:assokaya@free.fr)

#### **Article 6 – Accès aux réductions des activités et prestations annexes**

Sur présentation d'un justificatif de droit d'accès au festival (billet nominatif 1 ou 3 jours, bracelet du festival accroché au poignet), les festivaliers peuvent bénéficier d'une réduction sur les activités et prestations de nos partenaires : Liste disponible sur le site internet du festival (<https://tradinfestival.com/preparer-votre-sejour/>).

#### **Article 7 – Buvette et restauration**

Un snack et une buvette sont à la disposition des festivaliers dans l'enceinte du festival.

Paiement par jetons à acheter à l'entrée du festival.

#### **Article 8 – Animations**

Un espace Chill-out est proposé aux festivaliers, animé par un DJ.

Des animations musicales sont prévues au plan d'eau d'Embrun à partir de 16h (Dj set, concerts, etc.) le vendredi (17h), le samedi et le dimanche.

#### **Contacts :**

Téléphone : 06.72.06.30.76

Email : [assokaya@free.fr](mailto:assokaya@free.fr)



### **III - SECURITE**

#### **Article 9 – Contrôle de sécurité**

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs du festival se réservent un droit de palpation à l'entrée, ainsi qu'une fouille des sacs afin de vérifier qu'aucun festivalier pénètre dans l'enceinte du festival avec des verres, des bouteilles en plastiques, des cannettes, de la nourriture, des boissons, des animaux, des feux d'artifices, des produits inflammables, des drogues, des armes à feu, des armes blanches ou toute autre objet ou substance illégale.

#### **Article 10 – Prévention**

Un stand de la Croix Rouge est aménagé et signalisé sur le site du festival.

Un stand de prévention contre l'alcool et la conduite en état d'alcoolémie est également aménagé à l'entrée du festival.

Nous conseillons aux festivaliers de porter des bouchons d'oreilles pendant le festival afin de se prémunir contre toute nuisance sonore. Des bouchons d'oreilles seront distribués sur le lieu du festival.

#### **Article 11 – Restrictions et pénalités**

Il est interdit d'entrer avec de l'alcool sur le site du festival.

Les bouteilles d'eau doivent être déposées en consigne à l'entrée du festival.

Il est interdit de fumer sous les tentes et chapiteaux.

Le festival a une politique de tolérance zéro concernant les drogues de tout type. La possession ou le trafic de drogues est interdit dans l'enceinte du festival. Toute constatation de consommation de drogue résultera dans la confiscation du bien et le transfert du consommateur vers les services de police compétents.

**Sont strictement interdits sur le site du festival** : substances illicites, objets tranchants, contondants ou dangereux, armes, feux d'artifice, toutes installations à gaz, boîtes de conserve et canettes, bouteilles et objets en verre, chaises (même pliantes), sacs volumineux, pointeurs laser, mégaphones, appareils de diffusion audio, animaux...

Il est formellement interdit d'uriner sur l'espace public et dans l'enceinte du festival, hormis dans les sanitaires prévus à cet effet.

Toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs et colporteurs de tensions ne sont pas tolérés dans l'enceinte du festival.

Les festivaliers doivent être habillés décentement. Des habits discriminants, porteurs de messages incitants à la haine ou ayant un caractère pouvant être sujet à controverse en raison d'une ethnie, race ou religion ne sont pas tolérés. Si un festivalier est porteur d'un tel habit, celui-ci sera éconduit par un agent de sécurité hors de l'enceinte du festival.

#### **Contacts :**

Téléphone : 06.72.06.30.76

Email : [assokaya@free.fr](mailto:assokaya@free.fr)



## **IV - RESPONSABILITES DES FESTIVALIERS**

### **Article 12 – Obligations**

Les festivaliers ont une obligation de suivre les consignes de sécurité et les régulations provenant des agents de sécurité, et ce, à n'importe quel moment du festival. Les festivaliers qui ne respectent pas le règlement intérieur du festival, ainsi que les termes et conditions de vente, se verront refusés à l'entrée du festival ou conduits hors de l'enceinte du festival. De plus, aucun remboursement du ticket d'entrée ou d'éventuelles autres charges ne sera opéré.

### **Article 13 – Dommages**

L'entrée dans le festival se fait à ses propres risques. L'Organisation du festival décline toute responsabilité dans des dommages, qui peuvent provenir directement ou indirectement d'actes ou d'omissions de l'Organisation du festival, du personnel organisateur, ou toute personne ayant été embauchée pour le festival, ou d'un tiers, pendant le temps écoulé à l'intérieur du festival, à moins que les dommages ne soient causés par intention ou avec une grave négligence.

### **Article 14 – Respect du voisinage**

Quand ils se rendent sur le lieu du festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, faire du bruit, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

### **Article 15 – Respect de l'environnement**

Dans un souci de respect de l'environnement, il n'est pas autorisé de distribuer des flyers et/ou des tracts promotionnels.

Nous vous demandons de ne pas jeter vos mégots sur le sol.

Nous vous demandons de respecter tout le système d'éco-responsabilité et de gestion des déchets, mis en place par le festival et signalisé sur le site.

### **Article 16 – Occupation non autorisée de l'espace public**

Toute forme de camping sauvage est strictement interdite sur la voie publique, ce qui comprend également le parking du festival. Un parking réservé aux camping-car et camions sera prévu par les organisateurs du festival. En outre, un tarif a été négocié spécialement pour les festivaliers avec le camping Les Tourelles (<http://www.camping-alpes-les-tourelles.com/site/index.php>) pour les emplacements de camping sur simple présentation d'un justificatif d'achat.

## **IV – CONDITIONS D'ENREGISTREMENT, DE DIFFUSION ET DROIT A L'IMAGE**

### **Article 17 – Enregistrement professionnel**

Il n'est pas autorisé d'enregistrer avec du matériel professionnel toute vidéo ou musique du festival sans accord écrit de l'Organisation du festival.

#### **Contacts :**

Téléphone : 06.72.06.30.76

Email : [assokaya@free.fr](mailto:assokaya@free.fr)



### **Article 18 – Diffusion promotionnelle**

Il est interdit de diffuser, partager ou distribuer du matériel promotionnel du festival sans accord écrit de l'Organisation du festival.

### **Article 19 – Photos et accréditations**

Il est permis de prendre des photos sans permission à condition de ne pas utiliser de matériel professionnel, auquel cas il vous faudra faire une demande d'accréditation.

### **Article 20 – Droit à l'image**

L'Organisation du festival vous informe que l'événement sera filmé et photographié. Vous reconnaissez expressément que votre image pourra être exploitée dans le cadre de la production de programmes visuels et audiovisuels, reports réalisés aux fins de promotion de l'événement, par tous moyens et sous tous formats et ce sans restriction de temps ni de lieu.

## **V – MODIFICATION - ANNULATION**

### **Article 21 – Modification programmation**

La programmation artistique (line-up) est susceptible de changer à tout moment en cas d'annulation, même de dernière minute, de la part d'un artiste n'étant pas imputable à l'Organisation du festival. Dans ce cas, le billet n'est ni remboursé ni échangé.

### **Article 22 – Annulation**

L'association se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur, indépendant de sa volonté.

### **Article 23 – Remboursement**

Les festivaliers se verront rembourser leurs billets d'entrée, hors commission, uniquement dans le cas d'une annulation. Dans le cas d'un Pass 3 jours, le remboursement concernera uniquement la/les date(s) annulée(s). Le délai de remboursement pourra prendre jusqu'à deux mois après la date annulée.

#### **Contacts :**

Téléphone : 06.72.06.30.76

Email : [assokaya@free.fr](mailto:assokaya@free.fr)

